



SOUS-DIRECTION DE LA LIVRAISON DE SYSTÈMES ET DE LA GESTION DE PORTEFEUILLES DE PROJETS

ANNEXE H

PLANS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

RENOUVELLEMENT DU SAID

Date de la dernière mise à jour : 24 septembre 2015
Statut : Ébauche
SRT : REB-11
Version : 0,1
N° SGDDI : À déterminer
Classement : Protégé A

REGISTRE DES MODIFICATIONS

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
1.1	GÉNÉRALITÉS	1
1.2	STRUTURE DU DOCUMENT	1
1.3	ÉQUIPE D'ÉVALUATION	1
1.4	CONFORMITÉ DU SOUMISSIONNAIRE AU PROCESSUS D'ÉVALUATION	1
2.	DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION	1
2.1	RÉALISER L'ÉVALUATION	1
2.2	INFORMATION À ÉVALUER	1
2.3	DÉLAI DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE PENDANT L'ÉVALUATION	2
3.	ÉTAPES D'ÉVALUATION	1
3.1	PROCÉDER PAR ÉTAPES D'ÉVALUATION	1
3.2	ÉTAPE 1 – CONFIRMATION DE LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES	1
3.3	ÉTAPE 2 – ÉVALUATION DES EXIGENCES COTÉES	1
3.4	ÉTAPE 3 – TEST D'ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU RENOUVELLEMENT DU SAID	4
3.5	NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE GLOBALE	8
3.6	ÉTAPE 4 – ÉVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE	8
3.7	ÉTAPE 5 – SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR	12

TABLEAUX

TABLEAU 1 : ÉTAPE 2 – EXIGENCES COTÉES	2
TABLEAU 2 : ÉCHELLE DE COTATION DU TABLEAU A	2
TABLEAU 3 : ÉCHELLE DE COTATION DU TABLEAU B	4
TABLEAU 4 : PONDÉRATION GLOBALE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE	8
TABLEAU 5 : VALEUR D'ÉVALUATION TOTALE DE LA PROPOSITION	12
TABLEAU 6 : EXEMPLE DE CALCUL DE LA VALEUR D'ÉVALUATION RAJUSTÉE DE L'OFFRE	1

1. INTRODUCTION

1.1 GÉNÉRALITÉS

1. La présente Annexe H de l'Appendice A, Énoncé des travaux, décrit le plan d'évaluation et les critères applicables à la totalité de la solution de renouvellement du SAID. Cet Appendice décrit le processus que la GRC et TPSGC suivront pour évaluer les propositions reçues et sélectionner le soumissionnaire qui sera recommandé.

1.2 STRUTURE DU DOCUMENT

1. La description générale du processus d'évaluation est exposée ci-dessous, étape par étape.
2. La section sur les étapes d'évaluation comprend une description du processus de cotation et la pièce n° 1 jointe à la présente Annexe contient des détails sur la notation de l'évaluation.
3. La pièce n° 2 jointe à la présente Annexe contient des tables pour scoring sur la notation de l'évaluation.

1.3 ÉQUIPE D'ÉVALUATION

1. Une équipe d'évaluation composée de représentants de la GRC et de TPSGC évaluera les propositions au nom du Canada. Le Canada se réserve le droit de faire appel à des experts-conseils ou à des personnes-ressources de l'État dans les cas où il juge la chose nécessaire pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe chargée de l'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les aspects de cette dernière.

1.4 CONFORMITÉ DU SOUMISSIONNAIRE AU PROCESSUS D'ÉVALUATION

1. En déposant une proposition, le soumissionnaire convient de respecter la procédure énoncée dans la présente Demande de propositions relativement à l'évaluation et à toutes les exigences spécifiées dans l'Énoncé des travaux et les documents qui l'accompagnent.

2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

2.1 RÉALISER L'ÉVALUATION

1. Pour évaluer la proposition du soumissionnaire, le Canada pourra, sans toutefois y être obligé :
 - a. demander des précisions ou vérifier l'exactitude des renseignements fournis;
 - b. communiquer avec toute personne citée en référence pour vérifier et attester l'exactitude des renseignements fournis;
 - c. demander, avant l'attribution de tout contrat, des renseignements précis sur la situation juridique du soumissionnaire;
 - d. inspecter les installations du soumissionnaire ou examiner ses capacités techniques pour déterminer si elles sont en mesure de répondre aux exigences de la présente demande de propositions;
 - e. corriger toute erreur figurant dans le prix multiplié de la proposition, en utilisant le prix unitaire;
 - f. vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire par une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers, y compris, entre autres, avec les éditeurs de tout logiciel proposé et avec les fabricants de tout équipement d'origine proposé.

2.2 INFORMATION À ÉVALUER

1. Les renseignements suivants seront utilisés pour évaluer les propositions reçues :
 - a. tous les renseignements fournis dans la proposition du soumissionnaire au regard des exigences déclarées telles que définies dans la présente DP;
 - b. les éclaircissements obtenus lors des vérifications des références des soumissionnaires conformes par l'équipe d'évaluation;
 - c. les éclaircissements demandés aux soumissionnaires et reçus de ceux-ci au cours du processus d'évaluation;
 - d. les éclaircissements obtenus au cours d'entrevues menées lors du processus d'évaluation avec les membres du personnel clé du soumissionnaire; et
 - e. les résultats observés lors des tests d'évaluation des performances.

2.3 DÉLAI DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE PENDANT L'ÉVALUATION

1. En plus de tout délai prescrit dans la présente demande de propositions, les renseignements suivants seront utilisés pour évaluer les propositions reçues :
 - a. **Demandes d'éclaircissements** : si le Canada demande des précisions ou vérifie l'exactitude des renseignements fournis dans la proposition auprès du soumissionnaire, ce dernier dispose d'un délai de **deux (2) jours ouvrables** ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante pour transmettre les renseignements nécessaires au Canada. Si ce délai n'est pas respecté, la proposition sera déclarée non conforme.
 - b. **Prorogation des délais** : si le soumissionnaire a besoin d'un meilleur délai, l'autorité contractante pourra le lui accorder, à sa seule et entière discrétion.

3. ÉTAPES D'ÉVALUATION

3.1 PROCÉDER PAR ÉTAPES D'ÉVALUATION

1. La méthode d'évaluation comporte plusieurs phases, qui sont décrites ci-après. Nonobstant le fait que l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada passe à telle étape du processus ne signifie pas qu'il a conclu que le soumissionnaire s'est qualifié au regard des étapes précédentes. Par exemple, les tests d'évaluation des performances seront utilisés pour vérifier/confirmer les exigences écrites examinées à une étape antérieure. Le Canada se réserve le droit de procéder aux étapes de l'évaluation parallèlement ou simultanément. Pour que son offre soit considérée comme techniquement recevable, un soumissionnaire doit :
 - a. avoir satisfait à toutes les exigences obligatoires;
 - b. répondre à tous les niveaux de passage minimums à chaque étape; et
 - c. obtenir une note technique pondérée globale minimum de 70 %.

3.2 ÉTAPE 1 – CONFIRMATION DE LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES

1. Chaque proposition sera évaluée en fonction de sa conformité aux exigences obligatoires de la présente demande de propositions. Les propositions qui ne satisfont pas à une ou plusieurs des exigences obligatoires seront jugées non conformes et ne feront l'objet d'aucun examen ultérieur. Les propositions qui répondent à toutes les exigences obligatoires passeront à l'Étape 2.
2. Si, au cours du processus de vérification de l'observation des exigences (p. ex. : test d'évaluation des performances, demande de précision) il est déterminé qu'une exigence obligatoire, considérée comme respectée au cours de l'évaluation de la réponse écrite, n'est en réalité pas respectée, l'offre sera considérée comme non conforme et rejetée sans autre examen.

3.3 ÉTAPE 2 – ÉVALUATION DES EXIGENCES COTÉES

1. Chaque proposition sera évaluée en fonction de sa conformité aux exigences obligatoires de la présente demande de propositions. Les propositions qui ne satisfont pas à une ou plusieurs des exigences obligatoires seront jugées non conformes et ne feront l'objet d'aucun examen ultérieur. Les propositions qui répondent aux exigences obligatoires passeront à l'Étape 2.
 - a. Les propositions seront évaluées et notées conformément aux critères d'évaluation précis énoncés en Appendice B. Le nombre maximum de points allouables pour chaque exigence cotée est indiqué dans la pièce 1 et 2 jointe à la présente Annexe.
 - b. Le Tableau 1 suivant précise le nombre maximum de points disponibles (sur 1 000) pour chaque section des exigences cotées des propositions écrites, et la note de « passage » minimum applicable.

EXIGENCES	Note maximum	Note minimum
1. Exigences en matière de gestion de projets	125	S.O.
2. Exigences fonctionnelles	540	S.O.
3. Exigences techniques	130	S.O.
4. Exigences en matière de mise en œuvre	175	S.O.
5. Plan de test d'évaluation des performances	30	S.O.
NOTE TECHNIQUE TOTALE DE L'ÉTAPE 2	1 000	600

Tableau 1 : Étape 2 – Exigences cotées

- a. Chaque exigence sera notée individuellement. Les principes de cotation à l'Étape 2 sont les suivants :

Tous les éléments qui seront cotés selon le critère strict répond/ne répond pas (p. ex. : « Le système devrait avoir une lumière jaune. ») seront évalués conformément aux lignes directrices générales contenues dans le **Tableau A**, Échelle de cotation, du Tableau 2. Chaque fois que ce critère s'applique, les critères d'évaluation de la pièce 1 jointe à l'Annexe H préciseront clairement que la totalité des points sera attribuée pour la conformité à l'exigence, ou qu'aucun point ne sera attribué pour la non-conformité à l'exigence.

TABLEAU A – ÉCHELLE DE COTATION		
Facteur de cotation		Niveau de cotation
1,0	Évident	Le soumissionnaire respecte entièrement l'exigence
0,0	Pas évident	Le soumissionnaire ne respecte pas entièrement l'exigence.

Tableau 2 : Échelle de cotation du Tableau A

- i. De façon générale, la plupart des éléments qui seront cotés sur une base plus qualitative (p. ex. : « le soumissionnaire devrait décrire son approche de la formation. ») seront évalués conformément aux lignes directrices générales du **Tableau B, Échelle de cotation**. Chaque fois qu'une référence est faite, dans la colonne Critères d'évaluation de la pièce 2 jointe en Annexe A, aux **Lignes directrices générales d'évaluation**, l'échelle de cotation ci-dessous du

ii. Tableau 3 s'appliquera.

TABLEAU B – ÉCHELLE DE COTATION		
Facteur de cotation		Niveau de cotation
1,0	Excellent	La réponse respecte l'ensemble de l'exigence et indique que le soumissionnaire comprend parfaitement l'objet de cette dernière, et qu'il sera en mesure d'y répondre probablement en apportant une valeur ajoutée importante . Il ne présente aucun risque pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
0,8 à 0,9	Très bon	La réponse respecte l'ensemble de l'exigence et indique que le soumissionnaire comprend très bien l'objet de cette exigence et qu'il sera en mesure d'y répondre en apportant une valeur ajoutée . Les risques pour la GRC sont minimes .
0,7	Bon	La réponse respecte l'exigence et indique que le soumissionnaire comprend bien l'objet de cette exigence et qu'il sera en mesure d'y répondre en apportant une valeur ajoutée . Les risques pour la GRC sont minimes.
0,6	Satisfaisant	La réponse respecte l'exigence de manière satisfaisante et indique que le soumissionnaire comprend cette dernière et qu'il sera en mesure d'y répondre. Il représente un risque acceptable pour la GRC, qui pourrait l'atténuer à moindre coût .
0,4 à 0,5	Une certaine lacune	La réponse respecte la majeure partie de l'exigence et indique que le soumissionnaire ne comprend pas très bien l'objet de cette exigence, ou la réponse ne traite pas de l'ensemble des articles de l'exigence, ou présente un certain risque pour la GRC, qui pourrait l'atténuer moyennant certains frais .
0,1 à 0,3	Tres certaine lacune	La réponse respecte une partie de l'exigence et indique que le soumissionnaire ne comprend pas suffisamment l'objet de cette exigence, ou la réponse ne traite pas de la majeure partie des articles de l'exigence, ou présente un risque important pour la GRC, qui pourrait l'atténuer moyennant des frais .
0,0	Insatisfaisant	La réponse ne respecte pas l'exigence ou indique que le soumissionnaire ne comprend pas l'objet de cette exigence, ou la réponse constitue une répétition de l'exigence telle qu'elle est présentée dans la DP au lieu de démontrer que le soumissionnaire comprend bien l'objet de l'exigence. Il représente un risque inacceptable pour la GRC.

Tableau 3 : Échelle de cotation du Tableau B

- iii. Il y a quelques éléments cotés dans la pièce 1 jointe en Annexe H où les lignes directrices générales des Tableaux A ou B ne sont pas adéquates. Dans de tels cas, les exigences seront cotées conformément au critère précis spécifié dans la colonne Critère d'évaluation correspondant à la même rangée que l'exigence.
- b. Toute proposition qui n'obtient pas une note globale minimale de **60 %** à l'Étape 2 sera considérée comme non conforme.

3.4 ÉTAPE 3 – TEST D'ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU RENOUVELLEMENT DU SAID

1. Dans le cadre du processus d'évaluation, les soumissionnaires considérés conformes à l'issu de l'Étape 3 participeront au test d'évaluation des performances décrit dans l'Énoncé des travaux.
2. L'équipe d'évaluation du test d'évaluation des performances comprendra au moins le personnel suivant, réunissant des membres de la GRC, des entrepreneurs liés à celle-ci et de TPSGC :
 - a. technicien des empreintes latentes;
 - b. technicien en décadactylogramme;
 - c. analyste de programme SAID;
 - d. représentant de TPSGC;
 - e. experts-conseils du SAID.
3. Si un soumissionnaire n'est pas prêt à entamer l'exécution des tests d'évaluation des performances aux dates et heures prévues, l'essai sera considéré comme un échec et la proposition du soumissionnaire pourra être déclarée non conforme et rejetée. La seule exception acceptable serait que les circonstances échappent au contrôle du soumissionnaire (p. ex. : cas de force majeure, guerre, terrorisme ou panne d'électricité généralisée) auquel cas TPSGC pourrait modifier l'échéancier au regard de la situation.
4. Les soumissionnaires fourniront un plan de test d'évaluation des performances de pair avec leur proposition, basé sur les exigences à tester.
5. Le plan du test d'évaluation des performances détaillé du soumissionnaire, remis par ce dernier de pair avec sa proposition, devrait être clair et logique et comprendre ce que suit :
 - a. L'emplacement, dans la zone continentale des États-Unis ou au Canada, où le test aura lieu, y compris l'adresse de voirie et une carte avec les hôtels recommandés (indiqués sur la carte) ainsi que leurs numéros de téléphone.
 - b. La stratégie du soumissionnaire en matière d'exécution des tests d'évaluation des performances.
 - c. Le calendrier de toutes les activités de test d'évaluation des performances, depuis le traitement des écritures jusqu'à l'essai proprement dit, avec une estimation du délai requis par étape pour chaque secteur éprouvé.
 - d. La suite matérielle/logicielle comprenant une liste de vérification qui sera utilisée dans la vérification et l'évaluation.

- e. Une explication des meilleures pratiques du soumissionnaire en matière de chargement des fichiers de référence et de la recherche des fichiers de référence avec les données du test.
 - f. Les points ou seuils de décision permettant de déclarer automatiquement les repérages décadactylaires et les meilleures pratiques – ce qui ne doit pas inclure les éventuelles vérifications manuelles dans un mode ou dans l'autre.
 - g. Une confirmation que le soumissionnaire peut produire des fichiers susceptibles d'être importés dans les tableurs Excel fournis par la GRC (c'est-à-dire rapports appariés).
 - h. Une description de tout filtre, de toute stratégie de traitement automatisé ou stratégie d'amalgamation des données que le soumissionnaire prévoit utiliser au cours de l'exécution du test d'évaluation des performances.
6. Le soumissionnaire doit remettre les procédures de test d'évaluation des performances détaillées à l'agent des marchés de TPSGC, PITR, au plus tard 15 jours ouvrables avant l'essai prévu. Les procédures de test d'évaluation des performances du soumissionnaire devront tenir compte de chaque étape d'essai et de chaque secteur visé, du plan de test d'évaluation des performances du renouvellement du SAID de la GRC (pièce 1 jointe à l'Annexe H) et respecter au minimum ce qui suit :
- a. comprendre un paragraphe d'introduction précisant chacune des étapes et des secteurs testés ainsi que les tests eux-mêmes;
 - b. faire une description du rôle des responsabilités de tous les employés du soumissionnaire engagés dans les travaux de test d'évaluation des performances proprement dit et du personnel spécialisé de la GRC;
 - c. décrire l'exécution de la vérification de la configuration par l'équipe du test d'évaluation des performances au moyen de la liste de vérification fournie par le soumissionnaire dans son plan de test d'évaluation des performances;
 - d. inclure le numéro de modèle, le numéro de version, le numéro de diffusion du matériel et du logiciel indiqués dans la liste de vérification;
 - e. inclure un diagramme de configuration et une description connexe faisant état de la configuration de tout le matériel, y compris les adresses IP connexes sur le système de référence du soumissionnaire, avec une explication des dispositifs liés aux adresses IP;
 - f. décrire le lancement du système après l'achèvement de la vérification de configuration;
 - g. décrire l'orientation générale proposée de l'installation du test d'évaluation des performances et de son l'équipement connexe, y compris les installations qui seront fournies à l'équipe d'évaluation du test d'évaluation des performances;
 - h. décrire la formation l'équipe d'évaluation du test d'évaluation des performances relative à l'utilisation des postes de travail individuels dans le cadre de l'orientation générale;
 - i. inclure un échéancier détaillé de toutes les activités du test d'évaluation des performances menées lors des essais proprement dit;

- j. décrire la façon dont le système de référence sera physiquement « éteint », y compris toutes les composantes (p. ex. : les imprimantes, les postes de travail, les serveurs, les matrices de disque, les coupleurs, les réseaux, l'équipement de communication, les bâtis, les scanners, les moniteurs, les caméras et les RAID);
- k. décrire la façon dont le système de référence sera matériellement « allumé »;
- l. décrire la façon dont les horloges du système de référence seront synchronisées lorsque le système sera « allumé »;
- m. fournir des instructions détaillées étape par étape concernant chaque test, y compris toute pièce d'équipement utilisée;
- n. décrire la façon dont les données seront introduites;
- o. décrire tout système de numérotation attribué par le soumissionnaire à l'égard des fichiers de référence;
- p. décrire les références explicites aux capacités fonctionnelles et techniques liées aux exigences satisfaites par le test;
- q. décrire les résultats attendus;
- r. décrire la façon dont les résultats du test seront présentés, y compris à tout le moins les données suivantes pour chaque article faisant l'objet d'une recherche dans un test précis :
 - i. numéro de cas unique;
 - ii. seuil statique ou dynamique utilisé pour déterminer les impacts;
 - iii. toute donnée de classement liée à une ou plusieurs images recherchée(s);
 - iv. la liste d'appariement des candidats (jusqu'au degré de sélectivité adéquat précisé dans le plan du test d'évaluation des performances pour le renouvellement du SAID de la GRC, avec ID de référentiel, numéro de position, note de coupleur et évaluation d'identification du système (c'est-à-dire si le système extrait un ou plusieurs dossier(s) de candidats comme « impact ») pour chaque candidat;
 - v. le temps écoulé entre la soumission et la réponse est indiqué sur l'écran ainsi que le temps cumulatif écoulé depuis le début du test;
 - vi. temps écoulé pour l'ensemble des opérations;
 - vii. si au moins un des paramètres ne peut pas être automatisé, le soumissionnaire décrira la façon dont ces paramètres seront enregistrés manuellement sur papier et déclarés à la fin de chaque étape de l'essai.
- s. fournir les instructions d'impression de chaque résultat de test et de saisie des résultats sur USB, et la procédure d'annotation des produits des résultats de test qui seront utilisés par le soumissionnaire;
- t. fournir un échantillon de saisie d'écran des résultats de chaque type de recherche (p. ex. : TP – TP, TP – ULF, etc.);
- u. fournir une matrice indiquant les étapes des procédures d'essai identifiées dans le plan de test d'évaluation des performances du renouvellement du SAID de la GRC;
- v. décrire les procédures de vérification du référentiel numérique avant le premier essai d'une étape précise et/ou secteur de besoins;

- w. décrire l'impression des journaux d'erreurs et de pistes de vérification et la saisie de ces journaux sur un dispositif d'entreposage optique;
 - x. décrire la vérification de la lisibilité du dispositif d'entreposage optique produit par le soumissionnaire;
 - y. décrire les étapes suivies pour vérifier que toutes les données de recherche et d'essai, ainsi que les représentations mathématiques connexes, sont effacées du système repère ou de tout autre système à la fin de l'exécution du test d'évaluation des performances;
 - z. décrire toutes les mesures de sécurité en place pour protéger les données fournies par la GRC.
7. La GRC se réserve le droit d'effectuer un test de repérage de réseau pendant toute partie de l'exécution du test d'évaluation des performances sur le système repère du soumissionnaire pour valider les adresses IP du matériel du diagramme de configuration et le flux de données.
 8. Sur demande de TPSGC, le soumissionnaire enverra un dossier contenant des échantillons de fichiers de référence, des échantillons de fichiers de tests et des échantillons de copies imprimées des cartes d'empreintes digitales que le soumissionnaire pourrait utiliser pour donner une idée des formats et du support des documents de référence et d'essai à venir. Cela doit comprendre des échantillons de chaque type d'image qui doit être traité.
 9. Une conférence des soumissionnaires sur le test d'évaluation des performances aura lieu environ quatre (4) semaines après la clôture de la période de dépôt des soumissions. Seuls les soumissionnaires qui ont satisfait à toutes les exigences obligatoires seront invités à cette conférence. L'ordre des tests d'évaluation des performances sera déterminé à ce moment, le soumissionnaire sélectionné pour le premier test se verra remettre un jeu de données pour le test de référence, et le premier essai aura lieu 30 jours ouvrables à compter du jour ouvrable suivant. Les soumissionnaires subséquents ne recevront les jeux de données que 30 jours avant la date de leur propre test d'évaluation des performances. Si un soumissionnaire est éliminé par la suite à l'Étape 1 ou à l'Étape 2, il ne passera pas à l'Étape 3. Cependant, le calendrier des tests d'évaluation des performances ne sera modifié en conséquence que si cela n'a pas d'effet sur le délai de 30 jours ouvrables imparti à l'un ou l'autre des soumissionnaires subséquents, c'est-à-dire qu'aucun soumissionnaire subséquent ne devra disposer de plus ou de moins de 30 jours ouvrables à compter de la date à laquelle il reçoit le jeu de données.
 10. Toute proposition qui n'obtient pas la note globale minimale de **60 %** à l'Étape 3 sera considérée comme non conforme.
 11. Le Canada se réserve le droit de photographier toute pièce d'équipement ou écran de référence au cours du test d'évaluation des performances ou d'exiger une saisie d'écran.
 12. Nonobstant la proposition écrite du soumissionnaire, si le Canada détermine au cours de l'une ou l'autre démonstration des besoins que la solution proposée par le soumissionnaire ne répond pas aux exigences obligatoires inhérentes à la présente demande de propositions, la proposition du soumissionnaire sera déclarée non conforme et rejetée.

13. À la suite d'une démonstration, le Canada peut réduire la note accordée à un soumissionnaire pour toute exigence cotée si cette démonstration ne valide pas la note attribuée au soumissionnaire sur la base de sa soumission écrite. Aucune note de soumissionnaire ne sera augmentée comme suite à une démonstration.

3.5 NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE GLOBALE

1. Les propositions des soumissionnaires qui ont satisfait à toutes les exigences obligatoires et aux seuils minimums des Étapes 2 et 3 seront pondérées tel qu'indiqué au Tableau 4 ci-dessous. Les soumissionnaires doivent obtenir une note technique pondérée globale égale ou supérieure à **70 %** pour que leur soumission soit jugée recevable et puisse passer à la phase 4.
2. La note technique pondérée globale sera calculée sur une échelle maximale de 1 000 points. Les notes pondérées de chacune des étapes seront donc ajustées en conséquence.

Étape de l'évaluation	Désignation	Pondération	Seuil minimal
Étape 1	Exigences obligatoires	S.O.	S.O.
Étape 2	Exigences cotées	30 %	60 %
Étape 3	Point de référence	70 %	60 %
Note technique pondérée globale	Globale	100 %	70 %

Tableau 4 : Pondération globale de la proposition technique

3.6 ÉTAPE 4 – ÉVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE

1. Dans le cadre du processus d'évaluation, les propositions financières des soumissionnaires considérées comme conformes après l'Étape 3 seront évaluées.
2. TPSGC fera une évaluation indépendante des propositions financières de tous les soumissionnaires jugés conformes sur le plan technique.
3. On examinera la proposition financière de tous les soumissionnaires jugés conformes sur le plan technique sur la base des exigences décrites dans l'Appendice C, Exigences relatives à la proposition financière et Tableaux de présentation de l'évaluation, de la présente demande de propositions.
4. Pour chaque proposition examinée, la **valeur d'évaluation totale de l'offre** sera calculée comme la somme arithmétique des éléments énoncés au Tableau 5 ci-dessous, remis par le soumissionnaire de pair avec sa proposition financière en réponse à l'Appendice C de la présente demande de propositions :

Article	Description du prix	Prix total
(i)	Prix de lot ferme du renouvellement du SAID qui satisfait à toutes les exigences énoncées dans le présent Énoncé des travaux, et documents connexes qui doivent être fournis conformément à la mise	\$

Article	Description du prix	Prix total
	<p>en œuvre de l'Étape 1. Ce prix de lot ferme doit être un total basé sur le coût distinct de chaque élément clé à livrer. En outre, chaque élément clé doit comporter un coût total basé sur une ventilation détaillée qui indique clairement le coût des produits et le coût des ressources les plus importants, tels que les licences de logiciel qui répondent à la fonctionnalité proposée, y compris l'installation et les services d'intégration, les services de configuration, les services de personnalisation, les services d'intégration à chaque environnement de test et site de production SAID/Transcodeur/VSS, l'intégration au SNS de la GRC, l'intégration et la connectivité de tous les sites de transcodeur, la conversion de données, les services de gestion de projets, la documentation, la documentation trainee, la garantie d'un (1) an et tout autre produit ou service requis pour fournir une solution SAID/Transcodeur/VSS entièrement opérationnelle dans tous les environnements et sur tous les sites tels qu'indiqués dans l'Énoncé des travaux et ses documents connexes.</p>	
(ii)	<p>Les prix unitaires fermes du matériel et des mises à niveau de l'EFG requis pour fournir une solution SAID/Transcodeur/VSS entièrement opérationnelle satisfaisant à toutes les exigences, dans tous les environnements et emplacements indiqués dans l'Énoncé des travaux et les documents connexes.</p>	\$
(iii)	<p>Prix unitaires fermes des licences de logiciel du soumissionnaire pour toute composante ayant un coût unitaire précis.</p>	\$
(iv)	<p>Prix unitaires fermes des licences de logiciel de tierces parties.</p>	\$
(v)	<p>Un prix de lot ferme pour tous les autres coûts applicables à la solution proposée requise pour fournir une solution SAID/Transcodeur/VSS entièrement opérationnelle satisfaisant à toutes les exigences, dans tous les environnements et emplacements énoncés dans l'Énoncé des travaux et les documents connexes.</p>	\$
(vi)	<p>Le prix de lot ferme de la solution CGCP qui satisfait à toutes les exigences de l'Énoncé des travaux et des documents connexes, qui doit être fourni conformément à la mise en œuvre de l'Étape 2. Ce prix de lot ferme doit être un total basé sur une ventilation détaillée des coûts de produits et des coûts de ressources importantes tels que les licences de logiciel qui répondent à la fonctionnalité proposée, y compris les services d'installation et d'intégration, les services de</p>	\$

Article	Description du prix	Prix total
	configuration, les services de personnalisation, les services d'intégration du CGCP à chaque environnement de tests et sites de production, l'intégration dans le SNS de la GRC la conversion des données, les services de gestion de projets, la documentation, la documentation trainee, la garantie d'un (1) an et tout autre produit ou service requis pour fournir une solution CGCP entièrement opérationnelle dans tous les environnements et dans tous les sites indiqués dans l'Énoncé des travaux et les documents connexes.	
(vii)	Les prix unitaires fermes du matériel et des mises à niveau de l'EFG requis pour fournir une solution CGCP entièrement opérationnelle satisfaisant à toutes les exigences, dans tous les environnements et dans tous les emplacements énoncé dans l'Énoncé des travaux et les documents connexes.	\$
(viii)	Les prix unitaires fermes des licences de logiciel du soumissionnaire pour toute composante ayant un coût unitaire précis lié au CGCP.	\$
(ix)	Les prix unitaires fermes des licences de logiciel de tierces parties liées au CGCP.	\$
(x)	Un prix de lot ferme pour tous les autres coûts applicables à la solution proposée pour fournir une solution CGCP entièrement opérationnelle satisfaisant à toutes les exigences, dans tous les environnements et dans tous les sites énoncés dans l'Énoncé des travaux et les documents connexes.	\$
(xi)	Les prix unitaires fermes liés au(x) moniteur(s) de formation.	\$
(xii)	Les prix de lot annuels fermes de la totalité des services de soutien et d'entretien de la solution de renouvellement du SAID (y compris toute composante de tierce partie le cas échéant), à l'exclusion de un (1) ressources de soutien sur place, avec ventilation annuelle sur la durée d'existence du contrat susceptible de découler de la présente DP.	\$
(xiii)	Les prix unitaires fermes de un (1) ressources de soutien sur place capables de satisfaire aux besoins de soutien affirmés dans l'Énoncé des travaux et les documents connexes.	\$
(xiv)	Un prix de lot ferme pour tous les autres coûts applicables à la solution proposée pour répondre aux besoins de l'Énoncé des travaux (autres que les besoins optionnels) qui ne sont pas par ailleurs exposés dans les présentes.	\$

Article	Description du prix	Prix total
(xv)	<p>Les prix de lot fermes optionnels de la fonctionnalité optionnelle, y compris les coûts unitaires, s'il y a lieu, de l'obtention des licences ou toute autre mesure de coût unitaire applicable à la solution.</p> <p>Augmentations de capacité sur les recherches d'un à de plusieurs: Les coûts marginaux pour traiter chaque supplémentaires 1,200 empreintes décadactylaires recherches d'un à plusieurs par jour au-dessus des volumes de conception civile dans l'énoncé des travaux :</p>	\$
(xvi)	<p>Les prix unitaires fermes optionnels du matériel supplémentaire.</p> <p>Augmentations de capacité sur les recherches d'un à de plusieurs: Les coûts marginaux pour traiter chaque supplémentaires 1,200 empreintes décadactylaires recherches d'un à plusieurs par jour au-dessus des volumes de conception civile dans l'énoncé des travaux :</p>	\$
(xvii)	<p>Les prix unitaires fermes optionnels des logiciels de tierces parties supplémentaires.</p> <p>Augmentations de capacité sur les recherches d'un à de plusieurs: Les coûts marginaux pour traiter chaque supplémentaires 1,200 empreintes décadactylaires recherches d'un à plusieurs par jour au-dessus des volumes de conception civile dans l'énoncé des travaux :</p>	
(xviii)	<p>Le prix de lot ferme optionnel de l'installation de tout transcodeur à distance supplémentaire.</p> <p>Le coût de 5 transcodeurs sera inclus dans la valeur totale de la soumission</p>	
(xix)	<p>Le taux journalier ferme optionnel, y compris les frais généraux et les bénéfices, liés aux catégories de main-d'œuvre requis pour les travaux par autorisation de tâche pendant la durée du contrat susceptible de faire suite à la présente DP.</p>	\$
(xx)	<p>Une majoration ferme optionnelle, y compris la totalité des frais généraux et les bénéfices, relativement au matériel, aux logiciels et aux services commerciaux et sous-traités, requis pour les travaux par autorisation de tâche pendant la durée du contrat susceptible de faire suite à la présente DP.</p> <p>Augmentations de capacité sur les recherches d'un à de plusieurs: Les coûts marginaux pour traiter chaque supplémentaires 1,200 empreintes décadactylaires recherches d'un à plusieurs par jour au-dessus des volumes de conception civile dans l'énoncé des travaux</p>	\$

Article	Description du prix	Prix total
	3.6.1.1 Valeur d'évaluation totale de la proposition (i + ii + iii + iv + v + vi + vii + viii + ix + x+ xi+ xii+ xiii+ xiv+ xv + xvi + xvii + xviii +xiv + xx)	\$

Tableau 5 : Valeur d'évaluation totale de la proposition

3.7 ÉTAPE 5 – SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

1. Pour les besoins de l'évaluation, la **VALEUR D'ÉVALUATION TOTALE DE L'OFFRE DE CHAQUE SOUMISSIONNAIRE** sera réduite en proportion exacte de la mesure dans laquelle **SA NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE GLOBALE** dépasse **LA NOTE DE PASSAGE MINIMALE** de 700 points. Le nouveau montant sera appelé la **VALEUR D'ÉVALUATION RAJUSTÉE DE L'OFFRE**. Cette dernière sera déterminée comme suit :
 - a. Étape 1. Le **POURCENTAGE** par lequel **LA NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE GLOBALE** du soumissionnaire dépasse **LA NOTE DE PASSAGE MINIMALE** de 700 points sera déterminé comme suit. Le montant par lequel **LA NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE GLOBALE DU SOUMISSIONNAIRE** dépasse le minimum (c'est-à-dire 700) est déterminé. La différence est ensuite divisée par la note de passage de 700 et multipliée par 100. C'est le « **pourcentage d'excédent technique** ».
 - b. Étape 2. La **VALEUR D'ÉVALUATION TOTALE DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE** sera réduite du même pourcentage (c'est-à-dire le « **pourcentage d'excédent technique** »). Cette réduction est appliquée comme suit. La **VALEUR D'ÉVALUATION TOTALE DE L'OFFRE** est multipliée par **LE POURCENTAGE D'EXCÉDENT TECHNIQUE**. Ce montant est ensuite déduit de **LA VALEUR D'ÉVALUATION TOTALE DE L'OFFRE** pour déterminer **LA VALEUR D'ÉVALUATION RAJUSTÉE DE L'OFFRE**.
 - c. Étape 3. Le soumissionnaire qui obtient **LA VALEUR D'ÉVALUATION RAJUSTÉE DE L'OFFRE** la plus basse sera sélectionné.
2. S'il y a au moins deux (2) propositions qui ont **LA MÊME VALEUR D'ÉVALUATION DE L'OFFRE**, le soumissionnaire qui a obtenu la valeur d'évaluation totale de l'offre non rajustée la plus basse sera désigné comme proposant préféré.

3. L'exemple suivant au Tableau 6 est fourni pour illustrer la façon dont **CETTE VALEUR D'ÉVALUATION RAJUSTÉE DE L'OFFRE** est calculée :

CRITÈRES	Note maximale	Soumissionnaire A	Soumissionnaire B	Soumissionnaire C
Note technique pondérée globale	1000	700	770	840
Valeur d'évaluation totale de l'offre	S.O.	10 000 000 \$	11 000 000 \$	11 000 000 \$
Pourcentage d'excédent technique (c'est-à-dire 50 % du pourcentage supérieur à la note de passage de 700)		0,00 %	5 %	10 %
Rajustement de valeur		S/0	-550 000 \$	-1 100 000 \$
Valeur d'évaluation rajustée de l'offre		10 000 000 \$	10 450 000 \$	9 900 000 \$

Tableau 6 : Exemple de calcul de la valeur d'évaluation rajustée de l'offre

4. Le soumissionnaire recommandé dans l'exemple ci-dessus serait le **soumissionnaire C**.
5. Remarque 1 : La « **VALEUR D'ÉVALUATION RAJUSTÉE DE L'OFFRE** » est utilisée aux fins d'évaluation des soumissions uniquement. Elle n'est pas utilisée pour déterminer le prix du contrat final.
6. Les soumissionnaires qui ne satisfont pas aux dispositions en matière de contrat dans les délais impartis par le Canada seront considérés comme non recevables et leurs propositions ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires devraient prendre note que toutes les adjudications de contrat sont soumises au processus d'approbation interne du Canada, qui comprend une exigence relative à l'approbation du financement de tout contrat proposé. Même si un soumissionnaire a été recommandé pour l'adjudication d'un contrat, l'attribution de tout contrat dépendra de l'approbation interne conformément aux politiques du Canada. Si cette approbation n'est pas accordée, aucun contrat ne sera attribué.